



DELIBÉRATION N°81
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2024

DEL 2024.05.29/81

Thème :

FINANCES

Objet :

**Demande de subventions –
Équipement de police municipale**

Convocation :

Date: 22/05/2024

Affichage: 22/05/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de suffrages
exprimés :** 32

Le **mercredi 29 MAI 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie GENOUX DESMOULINS, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Christian FERRUS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Catherine VALDENNAIRE, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Gabriel LÉON, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à René MICHEL
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
André MARTIN donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne FAURE-BRAC, Christian JULLIEN, André MARTIN, Francine DAERDEN

Absents :

Lou AFRICAIN

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240529-2024_05_81-DE

Reçu le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

Rapporteur : René MICHEL

- VU** la loi n° 99-291 du 15 Avril 1999 relative aux polices municipales ;
- VU** la convention communale de coordination de la police municipale et de la direction départementale de la sécurité publique signée le 15 septembre 2021 ;
- CONSIDERANT** le volet du dispositif d'aide aux communes de la Région intitulé « Région sûre » qui vise à accompagner la modernisation des conditions d'exercice des missions dévolues aux forces de sécurité en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- CONSIDERANT** les besoins des agents de police municipale, en matière de renouvellement de l'armement et de protection individuelle (caméras piétons) ;
- CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel de ces acquisitions qui serait le suivant :
- Région - 50% 3 350 €
 - Ville - 50% 3 350 €
 - Total : 6 700 €
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Finances et Affaires générales » réunie le 27/05/2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240529-2024_05_81-DE

Reçu le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27

CONTRE : 5 (A.MARCHAND/M.DUEZ/F.DAERDEN/A.POYAU/G.LÉON)

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.05.29/81

PUBLIÉE LE : **05 JUIN 2024**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

